Plan d'aménagement forestier d'une forêt privée

AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DE LANAUDIÈRE

IDENTIFICATION DU PRODUCTEUR

Nom :	***
Adresse postale	
	No. Rue, app., rang
	Municipalité Code postal
Représentant autorisé :	
Téléphone (résidence) :	
Téléphone (lieu de travail) :	
Cellulaire :	
Courriel :	
No de producteur forestier :	

Objectifs du plan d'aménagement forestier

Le plan d'aménagement forestier a deux objectifs :

- permettre au producteur forestier de bien mettre son boisé en valeur en le lui faisant mieux connaître et en l'aidant à mieux planifier ses travaux forestiers (le respect du plan d'aménagement forestier est essentiel pour l'obtention d'un remboursement de taxes) ;
- permettre au Ministre des Ressources naturelles de protéger les investissements de l'État dans les forêts privées en planifiant et en rationalisant la mise en valeur des boisés.

1. LOCALISATION DE LA SUPERFICIE À VOCATION FORESTIÈRE

Propriété numéro : _____ Prêt no SFF: _____

No du producteur forestier : _____ # Plan d'aménagement _____

Municipalité régionale de comté (MRC) : _____ Code : _____

Municipalité : _____ Code : _____

Cadastre : _____ Code : _____

Rang : _____ Code : _____

Unité d'évaluation	No du lot ou de la partie de lot	Zone (V ou B)	Superficie Totale*	Superficie à vocation forestière ou agroforestière	OGC
		TOTAL :	ha	ha	

* Les superficies sont approximatives, elles résultent des proportions établies par la numérisation des fichiers de cadastre du MRN appliquées à la superficie de la fiche de contribuable. **Mise en garde :** aucun levé topographique officiel n'a été effectué pour la production de ce plan et le présent document ne peut constituer une garantie en matière d'arpentage. La carte jointe à ce plan demeure une illustration et n'est pas nécessairement un reflet fidèle de la réalité du terrain. Les limites de la propriété apparaissant sur cette carte ont été numérisées à partir de la matrice graphique municipale et/ou des indices repérés sur le terrain relevés au GPS. Ces limites ne peuvent constituer une garantie en matière de localisation ou de superficie de la propriété. Il est recommandé d'identifier et de relever les limites de la propriété avant d'entreprendre des travaux sylvicoles.

ÉQUIVALENCE DES MESURES DE SUPERFICIE

1 hectare (ha) = 10 000 mètres-carrés (m^2) = 2,47 acres (ac) = 2,92 arpents carrés = 107 639 pieds-carrés (pi^2).

2. OBJECTIFS DU PRODUCTEUR FORESTIER

☒ Production forestière

☐ Utilisation à des fins récréatives

☐ Produits forestiers non-ligneux

☐ Conservation / Séquestration du carbone atmosphérique

☒ Acériculture

☐ Sylviculture ornementale

☐ Protection / aménagement pour la faune

☒ Agroforesterie

Sites à protéger : Ruisseaux, zone inondée

Remarques du conseiller / Notes personnelles du producteur forestier :

- Les peuplements # 7 et 8 ont été pacagés, à restaurer.
- Érablières en exploitation artisanale (sans contingent de production), environ 950 à 1000 entailles dont 300 à 350 sous tubulure, intérêt pour fertilisation (chaulage).
- Il est fortement suggéré d'établir des bandes riveraines de protection (arbustives et/ou arborescentes) sur au moins 5 mètres des ruisseaux pour améliorer la présence et la qualité des habitats fauniques et hallieutiques, les corridors de déplacement pour la faune, la stabilisation des berges, la captation de la

pollution diffuse, la biodiversité en général, la diversification des revenus, la pollonisation, le paysage rural, la séquestration du carbone atmosphérique, la réduction de l'érosion éolienne, etc.

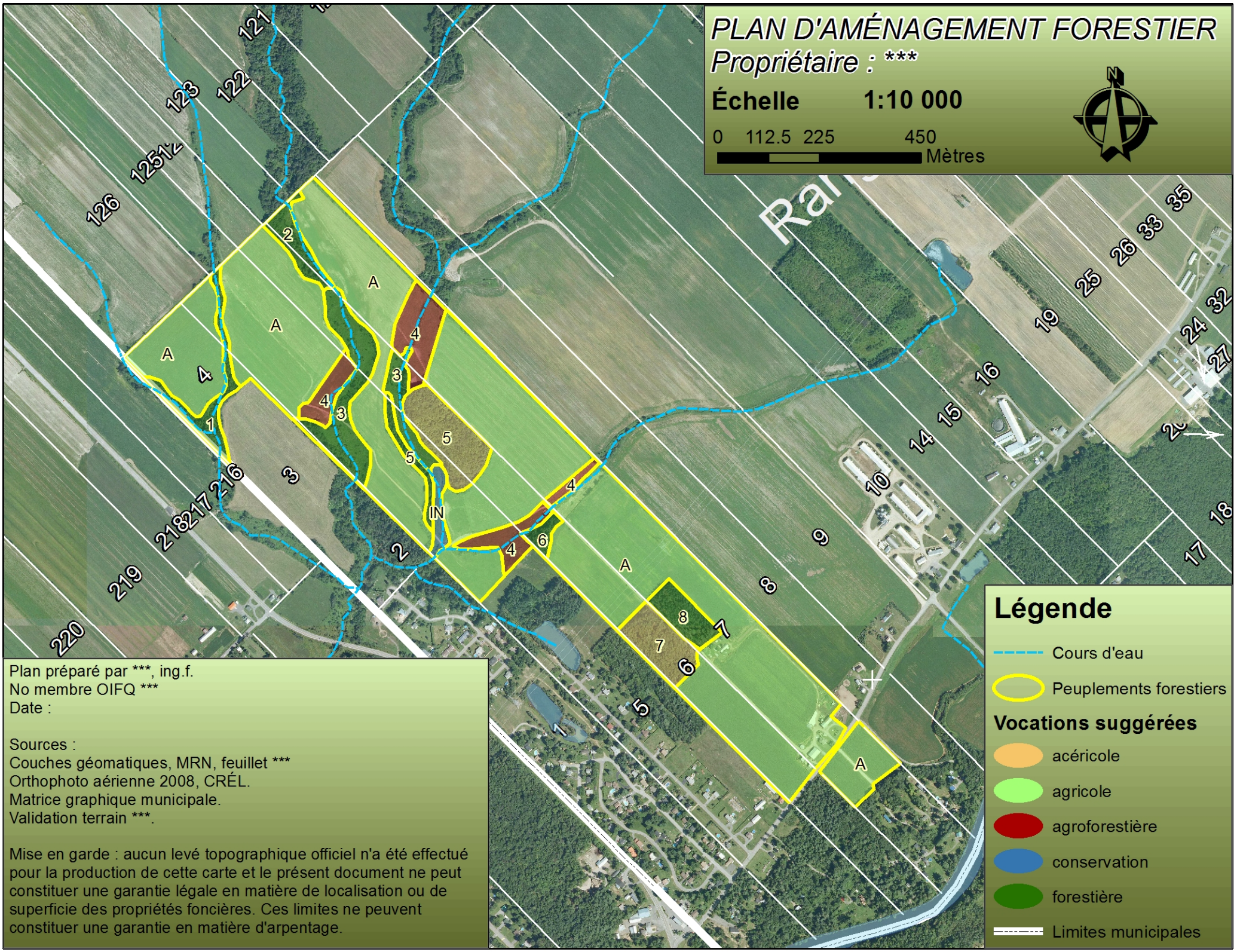
PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER
Propriétaire : ***
Échelle 1:10 000
0 112.5 225 450
Mètres
N
Légende
Cours d'eau
Peuplements forestiers
Vocations suggérées
acéricole
agricole
agroforestière
conservation
forestière
Limites municipales
Plan préparé par ***, ing.f.
No membre OIFQ ***
Date :
Sources :
Couches géomatiques, MRN, feuillet ***
Orthophoto aérienne 2008, CRÉL.
Matrice graphique municipale.
Validation terrain ***.
Mise en garde : aucun levé topographique officiel n'a été effectué pour la production de cette carte et le présent document ne peut constituer une garantie légale en matière de localisation ou de superficie des propriétés foncières. Ces limites ne peuvent constituer une garantie en matière d'arpentage.

FICHES DE PEUPLEMENT

Peuplement no : 1

(voir localisation sur cartographie)

Superficie (ha) hectares : **1.3**

équivalence en (ac) acres **3.2**

équivalence en (ar) arpents carrés **3.8**

Description du peuplement forestier	
Nom du peuplement :	Feuillus intolérants
Appellation terrain :	Fi B3 50
Essences principales : (par ordre d'importance)	ORME D'AMÉRIQUE (ORA), PEUPLIER FAUX-TREMBLE (PET), ÉRABLE GIGUÈRE (ERG)
Densité :	NORMALE (COUVERT FORESTIER 60% À 80%)
Hauteur moyenne :	16 mètres
Âge (classes de 20 ans)* :	50 ans
Origine et perturbations :	
Éléments particuliers :	bande riveraine arborescente

*Inéquien : au moins 3 classes d'âge consécutives, 10 à 70 ans pour les jeunes inéquiens et 70 à 120 ans pour les vieux inéquiens.

Propositions d'aménagement	
Suggestion travaux forestiers :	Aucun travaux, bande riveraine à protéger. L'implantation d'une rangée d'arbustes fruitiers en bordure du peuplement permettrait d'élargir la zone tampon (si pente > 30% : viser 15 m) et permettre une nouvelle production agricole.
Urgence du traitement:	☐ Très ☐ Assez ☒ Peu
Durée de validité de la recommandation	☐ 0 à 5 ans ☒ 5 à 10 ans

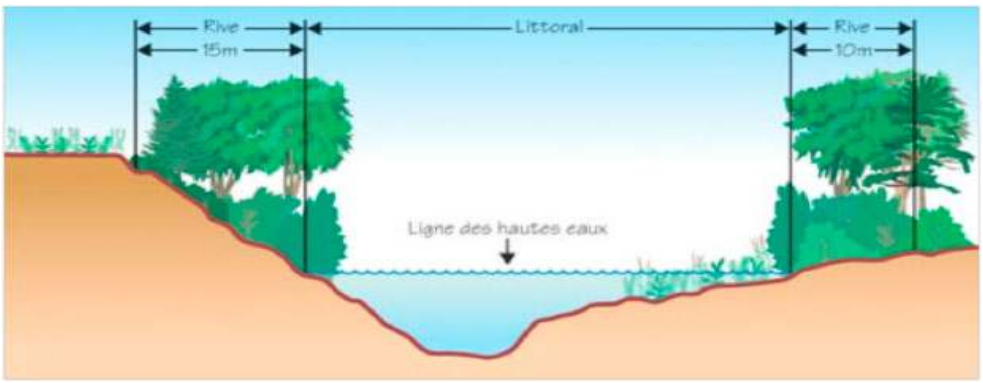

FICHES DE PEUPLEMENT

Peuplement no : 2

(voir localisation sur cartographie)

Superficie (ha) hectares : **1.0**

équivalence en (ac) acres **2.5**

équivalence en (ar) arpents carrés **2.9**

Description du peuplement forestier	
Nom du peuplement :	Peupleraie
Appellation terrain :	Pe B2 Jin
Essences principales : (par ordre d'importance)	PEUPLIER FAUX-TREMBLE (PET), TILLEUL D'AMÉRIQUE (TIL), ORME D'AMÉRIQUE (ORA)
Densité :	NORMALE (COUVERT FORESTIER 60% À 80%)
Hauteur moyenne :	20 mètres
Âge (classes de 20 ans)* :	Jeune inéquien
Origine et perturbations :	
Éléments particuliers :	risque élevé d'érosion, bande riveraine

*Inéquien : au moins 3 classes d'âge consécutives, 10 à 70 ans pour les jeunes inéquiens et 70 à 120 ans pour les vieux inéquiens.

Propositions d'aménagement					
Suggestion travaux forestiers :	Aucun travaux (ou seulement assainissement), bande riveraine à protéger. L'implantation d'une rangée d'arbustes fruitiers en bordure du peuplement permettrait d'élargir la zone tampon (si pente > 30% : viser 15 m) et permettre une nouvelle production agricole.				
Urgence du traitement:	☐	Très	☐	Assez	☒ Peu
Durée de validité de la recommandation	☐	0 à 5 ans	☒	5 à 10 ans	

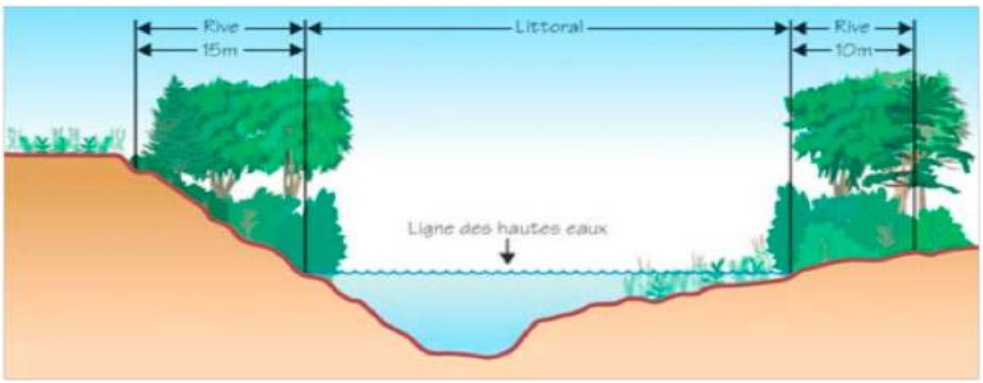

FICHES DE PEUPLEMENT

Peuplement no : 3

(voir localisation sur cartographie)

Superficie (ha) hectares : **3.8**

équivalence en (ac) acres **9.4**

équivalence en (ar) arpents carrés **11.1**

Description du peuplement forestier	
Nom du peuplement :	Friche embroussaillée
Appellation terrain :	Fr
Essences principales : (par ordre d'importance)	ORME D'AMÉRIQUE (ORA), BOULEAU GRIS (BOG), AULNE RUGUEUX (AUR)
Densité :	TRÈS FAIBLE (COUVERT FORESTIER 25% À 40%)
Hauteur moyenne :	10 mètres
Âge (classes de 20 ans)* :	
Origine et perturbations :	
Éléments particuliers :	bande riveraine arbustive

*Inéquien : au moins 3 classes d'âge consécutives, 10 à 70 ans pour les jeunes inéquiens et 70 à 120 ans pour les vieux inéquiens.

Propositions d'aménagement					
Suggestion travaux forestiers :	**REGARNI DE RÉGÉNÉRATION NATURELLE** : C'est la mise en terre de plants de reboisement aux endroits où la régénération est insuffisante sur une aire à vocation forestière dans le but d'obtenir le coefficient de distribution recherché en essences commerciales sur cette superficie et afin de compléter la stabilisation des berges.				
Urgence du traitement:	[ ]	Très	[X]	Assez	[x] Peu
Durée de validité de la recommandation	[ ]	0 à 5 ans	[X]	5 à 10 ans	

FICHES DE PEUPLEMENT

Peuplement no : 4

(voir localisation sur cartographie)

Superficie (ha) hectares : **3.7**

équivalence en (ac) acres **9.1**

équivalence en (ar) arpents carrés **10.8**

Description du peuplement forestier	
Nom du peuplement :	Friches herbacées
Appellation terrain :	Fr
Essences principales : (par ordre d'importance)	-
Densité :	-
Hauteur moyenne :	-
Âge (classes de 20 ans)* :	-
Origine et perturbations :	agriculture
Éléments particuliers :	bon drainage

*Inéquien : au moins 3 classes d'âge consécutives, 10 à 70 ans pour les jeunes inéquiens et 70 à 120 ans pour les vieux inéquiens.

Propositions d'aménagement	
Suggestion travaux forestiers :	**PRÉPARATION DE TERRAIN** (labourage-hersage agricole, installation de paillis) : La préparation de terrain consiste à rendre le terrain favorable à la mise en terre d'une quantité optimale de plants dans des microsites propices au reboisement. L'objectif du traitement consiste à ameublir le sol pour faciliter l'enracinement des plants à mettre en terre. Le paillis permet de limiter l'envahissement de l'herbe dans la plantation. **REBOISEMENT** (plantation agroforestière) : Le reboisement est la mise en terre de plants à racines nues ou en récipients pour la production de matière ligneuse. Il peut s'agir de plants feuillus ou résineux selon le site à reboiser. Dans ce cas-ci, le terrain est propice aux feuillus nobles, aux arbres à noix et arbustes fruitiers. **TRAITEMENT DE PROTECTION** (installation de spirales, protecteurs individuels ou application d'un répulsif) : l'objectif du traitement consiste à limiter les dégâts causés par les rongeurs. **ENTRETIEN DE PLANTATION** (désherbage et taille de formation/élagage) : l'objectif du traitement consiste à détruire l'habitat des rongeurs et limiter l'envahissement par l'herbe. La taille de formation consiste à donner une rectitude et de la solidité à l'arbre en formant les cimes et en éliminant les branches problématiques, c'est-à-dire les branches qui se redressent, celles qui grossissent trop vite au détriment du tronc, les doubles et les multiples têtes. La taille de formation vise donc à donner à l'arbre une forme satisfaisante et à obtenir une longueur optimale de bille droite. L'élagage vise l'élimination des branches basses dans le but de produire des billes qui contiendront une plus grande proportion de bois sans noeud et qui auront par le fait même une plus grande valeur pour l'industrie du sciage et/ou déroulage.
Urgence du traitement:	[X] Très [ ] Assez [ ] Peu
Durée de validité de la recommandation	[X] 0 à 5 ans [ ] 5 à 10 ans

Taille de formation :

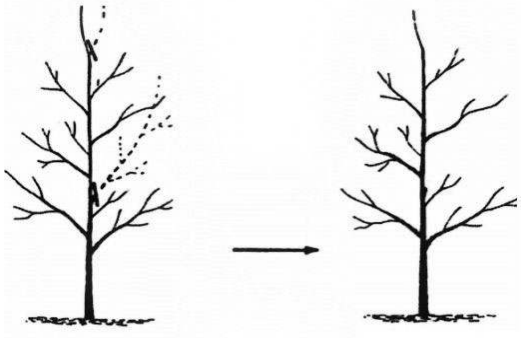

FICHES DE PEUPLEMENT

Peuplement no : 5

(voir localisation sur cartographie)

Superficie (ha) hectares : 2.9

***équivalence en (ac) acres* 7.2**

***équivalence en (ar) arpents carrés* 8.5**

Description du peuplement forestier	
Nom du peuplement :	Érablière
Appellation terrain :	Er A2 90
Essences principales : (par ordre d'importance)	ÉRABLE À SUCRE (ERS), TILLEUL D'AMÉRIQUE (TIL) (rares), NOYER CENDRÉ (NOC) (dépérissants)
Densité :	ÉLEVÉE (COUVERT FORESTIER > 80%)
Hauteur moyenne :	20 mètres
Âge (classes de 20 ans)* :	90 ans
Origine et perturbations :	Infestation par le chancre du noyer cendré (*Ophiognomonia clavigignenti-juglandacearum*), envahissement partiel par la fougère et l'if du Canada
Éléments particuliers :	Coefficient de distribution de la régénération d'érables à sucre (au stade de semis) estimé à environ 40%. Drainage modéré.

*Inéquien : au moins 3 classes d'âge consécutives, 10 à 70 ans pour les jeunes inéquiens et 70 à 120 ans pour les vieux inéquiens.

Propositions d'aménagement	
Suggestion travaux forestiers :	**Établir un *diagnostic de l'état de santé de l'érablière avec échantillonnage du sol.*** **COUPE D'AMÉLIORATION D'ÉRABLIÈRE** : La coupe d'amélioration d'érablière est la récolte des arbres d'essences commerciales indésirables ou des sujets de qualité moindre d'une érablière exploitée pour la sève ou destinée à cette fin. Cette coupe a pour but d'améliorer la qualité du peuplement tout en assurant le maintien du potentiel acéricole à long terme. Coupe d'hiver sur sol gelé recommandé. Contrôle des colonies de fougères et d'if du Canada (espèces envahissantes) et **ENRICHISSEMENT EN ESSENCES COMPAGNES** : Il s'agit d'introduire (naturellement ou artificiellement) un minimum de 10% à 15% d'essences compagnes (tilleul d'Amérique, frênes, bouleaux, thuya occidental, chênes, caryers, noyers, cerisiers, ostryer de Virginie) afin de minimiser l'acidification des sols par la décomposition des feuilles d'érables; cette acidification étant en partie responsable du dépérissement de l'érable à sucre et de l'envahissement par le hêtre. Toujours respecter les normes d'entaillage reconnues.
Urgence du traitement:	[X] Très [ ] Assez [ ] Peu
Durée de validité de la recommandation	[ ] 0 à 5 ans [X] 5 à 10 ans

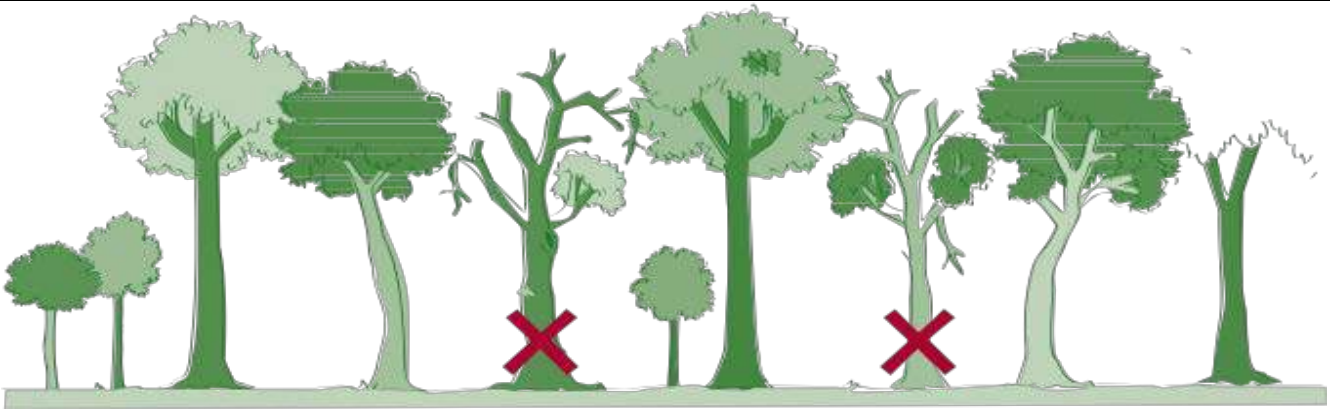

FICHES DE PEUPLEMENT

Peuplement no : 6

(voir localisation sur cartographie)

Superficie (ha) hectares : **0.4**

équivalence en (ac) acres **1.0**

équivalence en (ar) arpents carrés **1.2**

Description du peuplement forestier	
Nom du peuplement :	Peupleraie à pin blanc
Appellation terrain :	PePb A2 70
Essences principales : (par ordre d'importance)	PEUPLIER FAUX-TREMBLE (PET), PIN BLANC (PIB), HÊTRE À GRANDES FEUILLES (HEG), ÉRABLE ROUGE (ERR)
Densité :	ÉLEVÉE (COUVERT FORESTIER > 80%)
Hauteur moyenne :	20 mètres
Âge (classes de 20 ans)* :	70 ans
Origine et perturbations :	
Éléments particuliers :	Bonne régénération naturelle établie (érables et hêtres), bande riveraine arborescente

*Inéquien : au moins 3 classes d'âge consécutives, 10 à 70 ans pour les jeunes inéquiens et 70 à 120 ans pour les vieux inéquiens.

Propositions d'aménagement					
Suggestion travaux forestiers :	Aucun travaux (ou seulement assainissement), bande riveraine à protéger.				
Urgence du traitement:	☐	Très	☐	Assez	☒ Peu
Durée de validité de la recommandation	☐	0 à 5 ans	☒	5 à 10 ans	

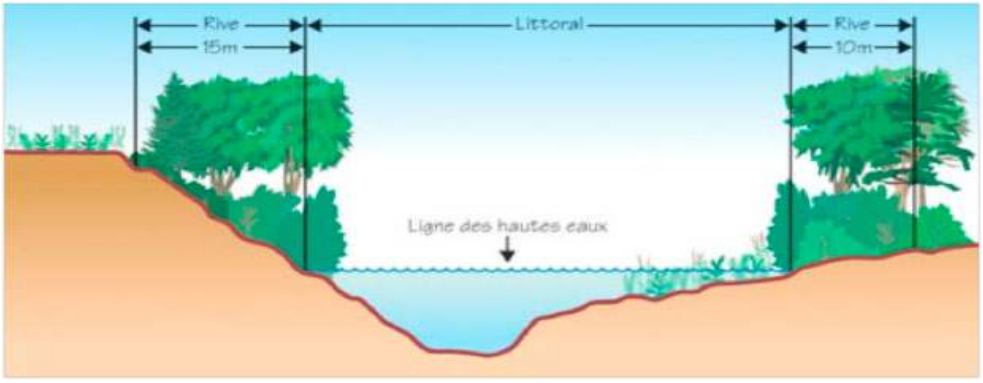

FICHES DE PEUPLEMENT

Peuplement no : 7

(voir localisation sur cartographie)

Superficie (ha) hectares : **1.7**

équivalence en (ac) acres **1.1**

équivalence en (ar) arpents carrés **5.0**

Description du peuplement forestier	
Nom du peuplement :	Érablière rouge
Appellation terrain :	Eo A2 50 cp
Essences principales : (par ordre d'importance)	ÉRABLE ROUGE (ERR), PRUCHE DE L'EST (PRU), PIN BLANC (PIB)
Densité :	ÉLEVÉE (COUVERT FORESTIER > 80%)
Hauteur moyenne :	20 mètres
Âge (classes de 20 ans)* :	50 ans
Origine et perturbations :	Pacage récent : aucune régénération naturelle, coupe partielle
Éléments particuliers :	drainage modéré

*Inéquien : au moins 3 classes d'âge consécutives, 10 à 70 ans pour les jeunes inéquiens et 70 à 120 ans pour les vieux inéquiens.

Propositions d'aménagement	
Suggestion travaux forestiers :	**Établir un *diagnostic de l'état de santé de l'érablière avec échantillonnage du sol.*** **COUPE D'AMÉLIORATION D'ÉRABLIÈRE** : La coupe d'amélioration d'érablière est la récolte des arbres d'essences commerciales indésirables ou des sujets de qualité moindre d'une érablière exploitée pour la sève ou destinée à cette fin. Cette coupe a pour but d'améliorer la qualité du peuplement tout en assurant le maintien du potentiel acéricole à long terme. Coupe d'hiver sur sol gelé recommandé. **PLANTATION** sous couvert partiel (après le jardinage) en érables à sucre et essences compagnes (15% en tilleul d'Amérique, frêne d'Amérique, chêne à gros fruit, bouleau jaune).
Urgence du traitement:	[X] Très [ ] Assez [ ] Peu
Durée de validité de la recommandation	[ ] 0 à 5 ans [X] 5 à 10 ans

FICHES DE PEUPLEMENT

Peuplement no : 8

(voir localisation sur cartographie)

Superficie (ha) hectares : 1.0

***équivalence en (ac) acres* 2.5**

***équivalence en (ar) arpents carrés* 2.9**

Description du peuplement forestier	
Nom du peuplement :	Pinède blanche
Appellation terrain :	PbPb B1 90 cp
Essences principales : (par ordre d'importance)	PIN BLANC (PIB), ÉRABLE ROUGE (ERR), MÉLÈZE LARICIN (MEL)
Densité :	NORMALE (COUVERT FORESTIER 60% À 80%)
Hauteur moyenne :	22 mètres
Âge (classes de 20 ans)* :	90 ans
Origine et perturbations :	Pacage récent : aucune régénération naturelle, coupe partielle
Éléments particuliers :	drainage modéré

*Inéquien : au moins 3 classes d'âge consécutives, 10 à 70 ans pour les jeunes inéquiens et 70 à 120 ans pour les vieux inéquiens.

Propositions d'aménagement	
Suggestion travaux forestiers :	**COUPE D'ASSAINISSEMENT** : Cette coupe s'applique à des peuplements dégradés ou envahis par les espèces indésirables. Elle vise à améliorer la qualité et la santé du peuplement en éliminant seulement les arbres défectueux ou malades ainsi que les espèces indésirables. PLANTATION sous couvert partiel (après le jardinage) en érables à sucre et essences compagnes (15% en tilleul d'Amérique, frêne d'Amérique, chêne à gros fruit, bouleau jaune).
Urgence du traitement:	[X] Très [ ] Assez [ ] Peu
Durée de validité de la recommandation	[ ] 0 à 5 ans [X] 5 à 10 ans

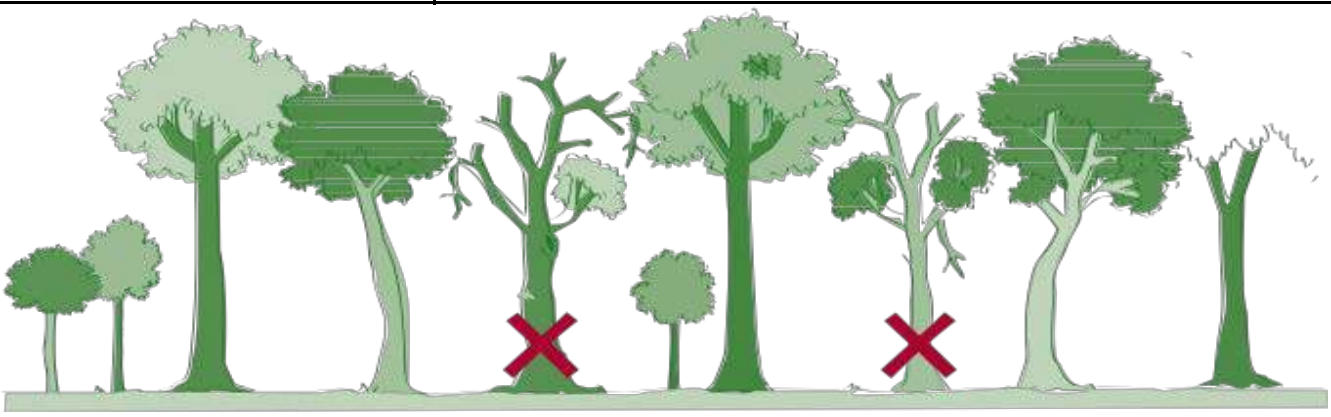

FICHES DE PEUPLEMENT

Peuplement no : A

(voir localisation sur cartographie)

Superficie (ha) hectares : **47.3**

équivalence en (ac) acres **116.9**

équivalence en (ar) arpents carrés **138.4**

Description de la parcelle	
Nom du peuplement :	Zone agricole
Appellation terrain :	A

Propositions d'aménagement	
Suggestion travaux :	**Pratiques culturales agroenvironnementales :** Pratiques qui permettent de minimiser l'impact de l'agriculture sur l'eau et les écosystèmes en réduisant à la source les contaminants potentiels (fertilisants et pesticides) et en réduisant le ruissellement et l'érosion du sol. Les pratiques culturales agroenvironnementales passent par 4 étapes : - 1. La gestion des intrants à la source (fertilisants minéraux, organiques et pesticides). Le Plan agroenvironnemental de fertilisation (PAEF), le Plan de gestion intégrée des ennemis des cultures (PGIEC) et le dépistage constituent les outils disponibles ; - 2. La régie des cultures (rotations). - 3. Le travail du sol réduit et semis direct. - 4. Les bandes riveraines, l'agroforesterie et les haies brise-vent
Urgence du traitement:	[X] Très [ ] Assez [ ] Peu
Durée de validité de la recommandation	[ ] 0 à 5 ans [X] 5 à 10 ans

Implantation de haies brise-vent

Les cultures intercalaires

Implantation de bandes riveraines

FICHES DE PEUPLEMENT

Peuplement no : IN

(voir localisation sur cartographie)

Superficie (ha) hectares : **0.5**

équivalence en (ac) acres **1.2**

équivalence en (ar) arpents carrés **1.5**

Description de la parcelle	
Nom du peuplement :	Zone inondée
Appellation terrain :	IN
Origine et perturbations :	castors

Propositions d'aménagement	
Suggestion travaux forestiers :	Contrôle des populations de castors (trapage/relocalisation), prévenir les embouchure du ponceau. Zone humide, conservation.
Urgence du traitement:	[X] Très [ ] Assez [ ] Peu
Durée de validité de la recommandation	[ ] 0 à 5 ans [X] 5 à 10 ans

Acceptation et signature

Selon l'article 120 de la Loi sur les forêts (L.R.Q. chapitre F-4.1) pour être un producteur reconnu, une personne ou un organisme doit posséder une superficie forestière d'au moins quatre hectares d'un seul tenant, dotée d'un plan d'aménagement forestier certifié conforme aux règlements de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées compétente par un ingénieur forestier et enregistrer auprès du ministre, la superficie à vocation forestière et toute modification y affectant la contenance ou y opérant un changement. Ce plan d'aménagement forestier couvre la propriété identifiée ci-après et une modification à cette propriété a pour conséquence d'invalider ce plan.

LE PRÉSENT DOCUMENT CONSTITUE :

☒ mon premier plan d'aménagement forestier pour la propriété numéro : 1_____

☐ un ajout au plan d'aménagement forestier pour la propriété numéro _____

☐ une modification en ce qui a trait à la propriété numéro : _____

☐ une révision de mon plan d'aménagement forestier en ce qui a trait à la propriété numéro : _____

Les travaux inscrits dans ce plan d'aménagement forestier visent à aider le propriétaire à prendre les décisions qui lui permettent de mettre en valeur sa propriété. La réalisation de ces travaux n'est toutefois pas obligatoire. Cependant, des données supplémentaires peuvent s'avérer nécessaires avant de procéder à leur réalisation. Il est recommandé au propriétaire forestier :

- de consulter son conseiller forestier et de vérifier la réglementation municipale applicable avant d'entreprendre des travaux ;
- de noter les interventions réalisées sur la propriété.

Je, soussigné(e), reconnais avoir pris connaissance de mon plan d'aménagement forestier.

_____ _____

Signature du propriétaire ou du représentant autorisé Date

***

Section réservée pour

AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DE LANAUDIÈRE

Le contenu du plan d'aménagement forestier est CONFORME ☐ ou NON CONFORME ☐ aux instructions pour la préparation du plan d'aménagement forestier de l'Agence régionale.

Commentaires et raisons du refus ou de la modification si requis._____

Coordonnées du conseiller forestier

Remarques :

Le propriétaire doit contacter son conseiller forestier s'il veut bénéficier de l'aide financière fournie par le programme d'aide à la forêt privée. Le conseiller forestier vérifiera l'admissibilité des peuplements visés aux traitements qui pourraient être prescrits et exécutés. Certains règlements municipaux et lois concernant les propriétés forestières peuvent restreindre l'application de certains traitements. IL EST DONC IMPORTANT DE LES CONSULTER AVANT D'ENTREPRENDRE LES TRAVAUX. Le conseiller forestier n'est pas responsable des travaux exécutés sans la supervision de son personnel.

J'ai élaboré un plan d'aménagement forestier pour la propriété ci-haut mentionnée. Ce plan est valide jusqu'au ***date***

Je certifie que ce plan d'aménagement forestier est conforme au règlement de l'Agence forestière de Lanaudière.

Nom du conseiller qui a visité la propriété :

***, ingénieur forestier.** Numéro de permis de l'OIFQ : ***

Signature de l'ingénieur forestier Date :

Numéro du plan d'aménagement :